

AFFAIRE N° 18. - Alimentation en énergie électrique de la station de traitement des eaux de la BRETAGNE - Marché de gré à gré à passer avec l'E.E.R.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la SOCIETE ENERGIE ELECTRIQUE DE LA REUNION un marché de gré à gré d'un montant de DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE TROIS MILLE SEPT CENT Frs CFA (2 953 700) pour les travaux d'alimentation en énergie électrique de la station de traitement des eaux de la Bretagne.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - article 2 303-19 du Budget de 1971.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Jerri, le 16 Mars 1971

Sous le Drapeau

Le Secrétaire Général

Monsieur: Th. Kessler

Son copie certifiée conforme

\* p. le Directeur des Affaires Financières  
M.C. Blaucon